

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

LOI N°00- 067 / DU 30 NOV. 2000

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°00-051/P-RM DU 27  
SEPTEMBRE 2000 PORTANT CREATION DU CONTROLE GENERAL  
DES SERVICES PUBLICS.

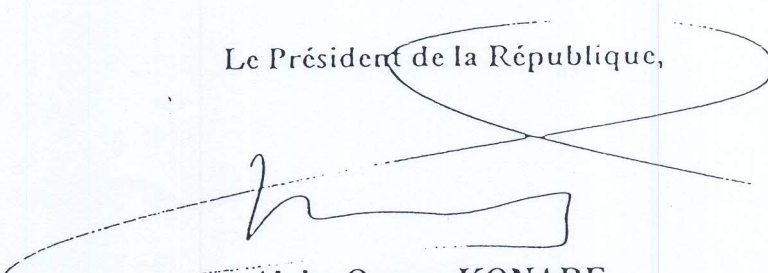
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 novembre 2000 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE : Est ratifiée l'Ordonnance N°00-051/P-RM du 27 septembre 2000  
portant création du Contrôle Général des Services Publics.

Bamako, le 30 NOV. 2000

Le Président de la République,



Alpha Oumar KONARE



